

# Aperçu du formulaire de demande et guide

Programme d'aide  
aux festivals –  
Admission générale

Pour les festivals débutant entre  
le 1er octobre 2026 et le 30  
septembre 2027

EN VIGUEUR À PARTIR DU 27 MARS, 2026  
This document is also available in English

# Aperçu du formulaire de demande et guide

---

Veillez vous assurer de créer votre compte Dialogue et d'y ajouter votre organisation, car ils seront nécessaires pour soumettre une demande. Vous pouvez les créer [ici](#) sur le site de Téléfilm Canada.

Veillez noter que ce document ne constitue pas un formulaire de demande officiel et que vous devez utiliser Dialogue pour soumettre une demande. Un téléchargement de ce document ne sera pas accepté.

## Pour débiter votre demande :

- Connectez-vous à votre compte dans Dialogue et sélectionnez « Soumettre une demande » dans le menu Actions.
- Sélectionnez « Téléfilm Canada » comme Entité et « Programme d'aide aux festivals – Admission générale » comme Programme.

## REQUÉRANT

- 1) **Sélectionnez la société requérante (le Requêteur).**  
Le Requêteur devra être créé avant que la demande puisse être soumise. Contactez [enr@telefilm.ca](mailto:enr@telefilm.ca) pour toute question à ce sujet.
- 2) **Répondez aux questions de base concernant le Requêteur afin de confirmer l'admissibilité de la demande.**
- 3) **Sélectionnez la langue de correspondance.**  
Français ou anglais
- 4) **Répondez aux questions relatives au conseil d'administration et à l'équipe de direction du Requêteur en ce qui concerne la parité hommes-femmes et l'inclusion de personnes issues de groupes sous-représentés**

## PERSONNES-RESSOURCES

Veillez indiquer les pronoms, le nom (nom, prénom), le courriel et le numéro de téléphone

- 5) **Personne-ressource pour toute correspondance**
- 6) **Signataire du contrat**

## FESTIVAL

- 7) **Titre**  
Veillez indiquer l'année et le titre du festival. Ce titre doit être le même que celui utilisé dans la ou les demande(s) antérieure(s) déposée(s) à Téléfilm, le cas échéant. Par exemple, si le festival aura lieu en 2024, la réponse à cette question devrait être « 2024 [Titre du festival] ».
- 8) **Édition**  
L'édition du festival – par exemple, s'il s'agit de la 3<sup>ème</sup> édition du festival, il faut écrire « 3 ».
- 9) **Questions de base concernant le festival pour confirmer l'admissibilité de la demande**
- 10) **Description**  
Maximum de 500 caractères

Veillez décrire brièvement les éléments clés qui font du festival un festival distinct ou unique, le(s) public(s) cible(s), le(s) lieu(x) où se déroulera le festival et les moyens entrepris par votre festival pour faire connaître et promouvoir les films et talents canadiens.

#### 11) Changements majeurs

Maximum de 500 caractères

Le cas échéant, décrivez brièvement tout changement majeur survenu depuis la dernière édition du festival. Un changement majeur désigne, par exemple : un changement dans le format de livraison; un changement dans le personnel clé; un changement des dates du festival de sorte que le festival n'ait pas lieu au même moment qu'une autre activité similaire tenue dans la même région; un changement dans le marché cible; la perte de commanditaires, etc.

#### 12) Montant demandé

Le financement prendra la forme d'une contribution non remboursable de 5 000 \$ que Téléfilm pourra augmenter, à sa discrétion, jusqu'à 15 000 \$, en fonction du nombre de demandes et des fonds disponibles.

#### 13) Date de début

La date de début du festival doit être comprise entre les dates applicables à la période d'ouverture figurant sur la [page Web](#) du programme. La date de début du festival doit être le premier jour d'une période consécutive pendant laquelle le grand public peut accéder ou assister aux projections du festival (ou à des activités de nature similaire). Il s'agit souvent de la date à laquelle le festival organise sa « soirée d'ouverture ».

#### 14) Date de fin

La date de fin du festival ne doit pas nécessairement être comprise entre les dates applicables à la période d'ouverture. La date de fin du festival est donc le dernier jour d'une période consécutive au cours de laquelle le grand public peut accéder ou assister aux projections du festival (ou à des activités de nature similaire). Souvent, il s'agit de la date à laquelle le festival organise sa « soirée de clôture ».

#### 15) Format prévu du festival

Format du festival tel que prévu au moment de la demande. Si une combinaison de projections de films en présentiel, virtuelles et/ou diffusées est envisagée, sélectionnez « Hybride » et indiquez la répartition approximative, en pourcentage, de chaque format dans lequel le festival prévoit présenter ses activités.

#### 16) Région où le festival aura lieu

Région où le festival se déroulera. Sélectionnez parmi les options suivantes : Provinces de l'Atlantique, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et Yukon, Ontario, Québec, ou Prairies et Provinces de l'Ouest.

#### 17) Province ou territoire où le festival aura lieu

#### 18) Ville(s) où le festival aura lieu

#### 19) Coût prévu du festival

Budget prévisionnel du festival, arrondi au millier près.

#### 20) Question relative à la mission principale du festival

Maximum de 255 caractères

La mission principale du festival doit faire partie du mandat général, de la mission caritative et/ou de la vision du Requérant. Elle doit être applicable indépendamment de l'édition ou de l'année du festival et couvrir l'**ensemble** de la programmation et des événements associés au festival.

#### 21) Question relative aux groupes sous-représentés visés par la mission principale du festival

Si la mission principale du festival telle que décrite à la question 20 ci-dessus vise spécifiquement un ou plusieurs groupes sous-représentés, veuillez sélectionner « oui » ainsi que le(s) groupe(s) visé(s) dans le menu déroulant.

Par exemple, si le festival présente et promeut **uniquement** des œuvres de cinéastes autochtones, veuillez sélectionner « oui » et ensuite « Autochtones (Premières Nations, Inuit ou Métis) » dans le menu déroulant. Il est possible de sélectionner plusieurs groupes si la mission principale du festival concerne plus d'un groupe sous-représenté.

## 22) Pourcentage visé (%) d'œuvres canadiennes que le festival prévoit présenter

## 23) Confirmation que le festival s'engage à présenter un minimum de cinq longs métrages (ou l'équivalent)

Veuillez noter qu'un ratio sera appliqué dans le calcul (2:1 pour les moyens métrages et 4:1 pour les courts métrages). Voir le Guide d'information essentielle sur la [page Web](#) du programme pour plus de détails et d'exemples sur ce calcul.

## ÉDITION PRÉCÉDENTE

L'information fournie ci-dessous devrait refléter la plus récente édition de votre festival.

## 24) Année de l'édition précédente

L'année de l'édition précédente du festival. Par exemple, si le festival a eu lieu pour la dernière fois en 2021, il faut écrire « 2021 ».

## 25) Auditoire

Si tous les films ont été projetés en ligne lors de l'édition précédente, il faut indiquer « 0 » pour la participation en personne et le nombre total pour la participation en ligne.

Les chiffres de participation doivent refléter la participation confirmée et non seulement le nombre de billets échangés. Chaque billet acheté/réclamé devrait correspondre à un seul individu s'il s'agit d'une projection en personne et à un seul ménage ou individu s'il s'agit d'une projection virtuelle/en ligne ou d'une diffusion, à moins que le nombre de spectateur-trices par billet ait été recueilli par le Requéran et qu'il puisse être vérifié par l'entremise d'un rapport externe.

Veuillez vous assurer que les chiffres fournis dans ce tableau correspondent aux chiffres fournis dans les rapports précédents à Téléfilm et que le nombre total de spectateurs et spectatrices pour toutes les catégories de chaque type (en personne, en ligne et en diffusion) est supérieur ou égal au nombre de spectateurs et spectatrices pour les projections de films canadiens de chaque type.

### Fréquentation du festival

- Nombre de personnes ayant assisté en présentiel (physiquement) à des projections de films **canadiens**
- Nombre de ménages ayant assisté à des projections de films **canadiens** en ligne (virtuelles)
- Nombre de ménages ayant assisté à des projections de films **canadiens** lors de diffusions
- Nombre total de personnes ayant assisté à des projections de films, toutes catégories confondues, en présentiel (physiquement)
- Nombre total de ménages ayant assisté à des projections de films, toutes catégories confondues, en ligne (virtuelles)
- Nombre total de ménages ayant assisté à des projections de films, toutes catégories confondues, en diffusion

## 26) Programmation

Une « œuvre canadienne » est une œuvre audiovisuelle qui est soit : 1) certifiée par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) à titre de « production cinématographique ou magnétoscopique canadienne »; 2) reconnue à titre de coproduction audiovisuelle régie par un traité par le ministre du Patrimoine canadien; ou 3) réalisée et produite par des Canadien·nes et dont les droits d'auteur appartiennent à des Canadien·nes. Cela inclut les longs, moyens et courts métrages.

Veuillez noter qu'un ratio sera appliqué dans le calcul (2:1 pour les moyens métrages et 4:1 pour les courts métrages). Voir le Guide d'information essentielle sur la [page Web](#) du programme pour plus de détails et d'exemples sur ce calcul.

Assurez-vous que les chiffres fournis dans ce tableau correspondent aux chiffres fournis dans les rapports précédents à Téléfilm et que le total des films de tous les formats (longs métrages, moyens métrages et courts métrages) est supérieur ou égal au nombre de films canadiens de tous les formats.

- a. Longs métrages canadiens
- b. Moyens métrages canadiens
- c. Courts métrages canadiens
- d. Total longs métrages
- e. Total moyens métrages
- f. Total courts métrages

27) Coût réel de l'édition précédente du festival (arrondi au millier le plus près) (CAD)

#### **DOCUMENTS REQUIS**

La liste de tous les documents requis et les modèles de documents sont disponibles sur la [page Web](#) du programme. Les Requérants doivent utiliser les modèles de documents fournis. Le défaut de soumettre les documents requis suivant les modèles fournis pourrait entraîner le rejet de la demande.

La limite pour la taille d'un fichier est 25Mo.

28) **Veillez fournir les documents de constitution du Requérant.**

Requis uniquement s'il y a eu des changements depuis la dernière demande à Téléfilm Canada.

29) **Veillez remplir l'onglet « Renseignements corporatifs » sous « Mes organisations » dans le compte Dialogue du Requérant.**

Requis pour toutes les demandes.